

II) Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

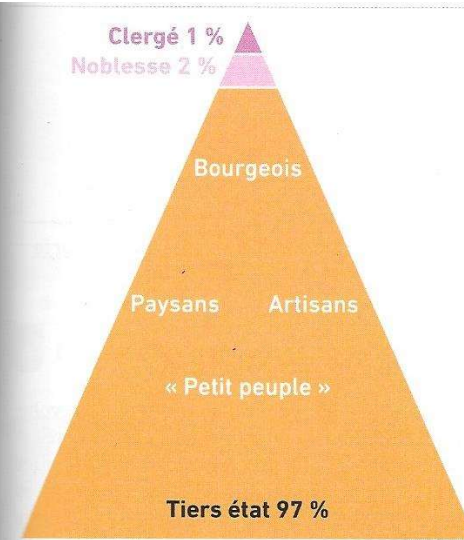
Introduction p. 251



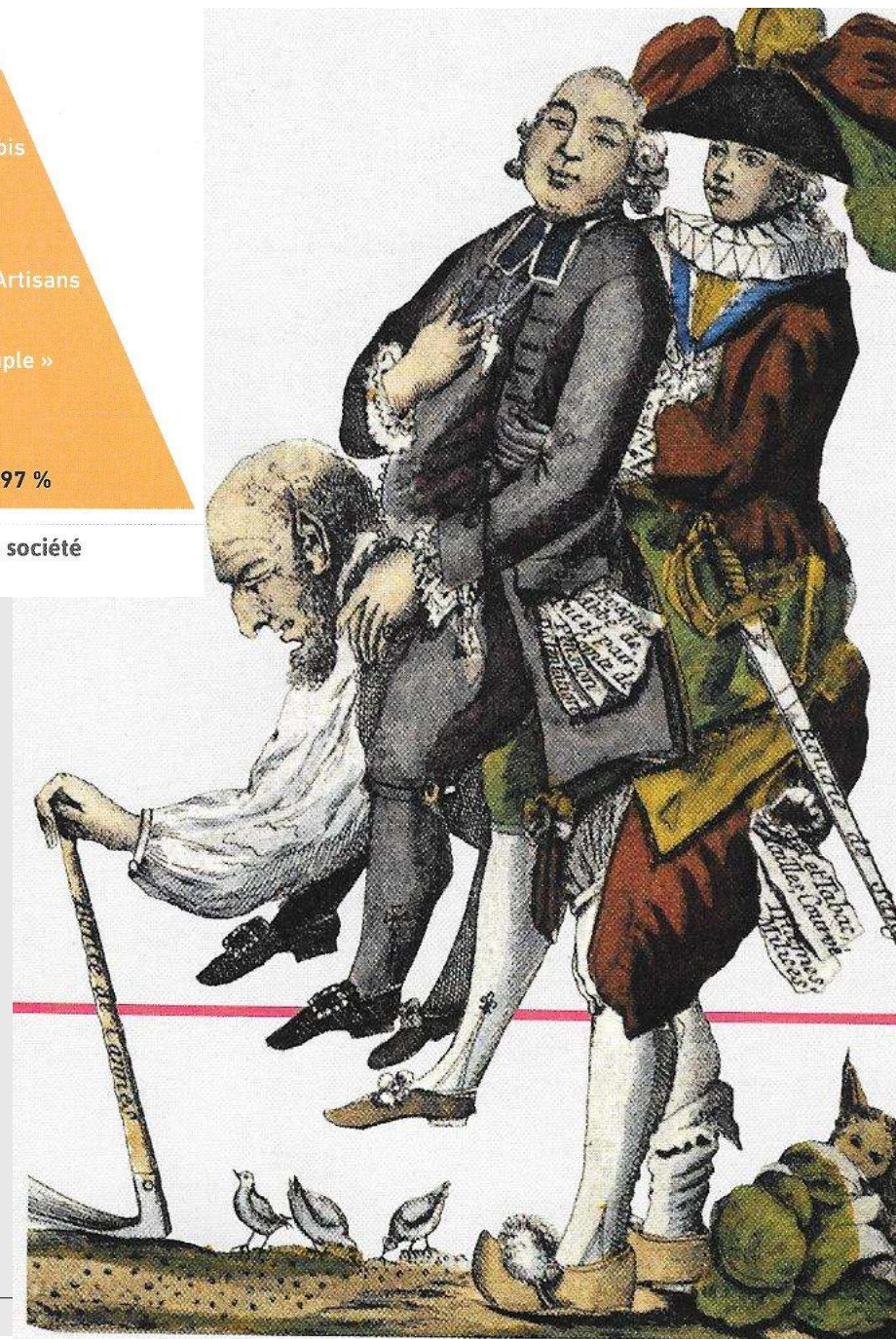
1 Le spectacle de la société d'ordres

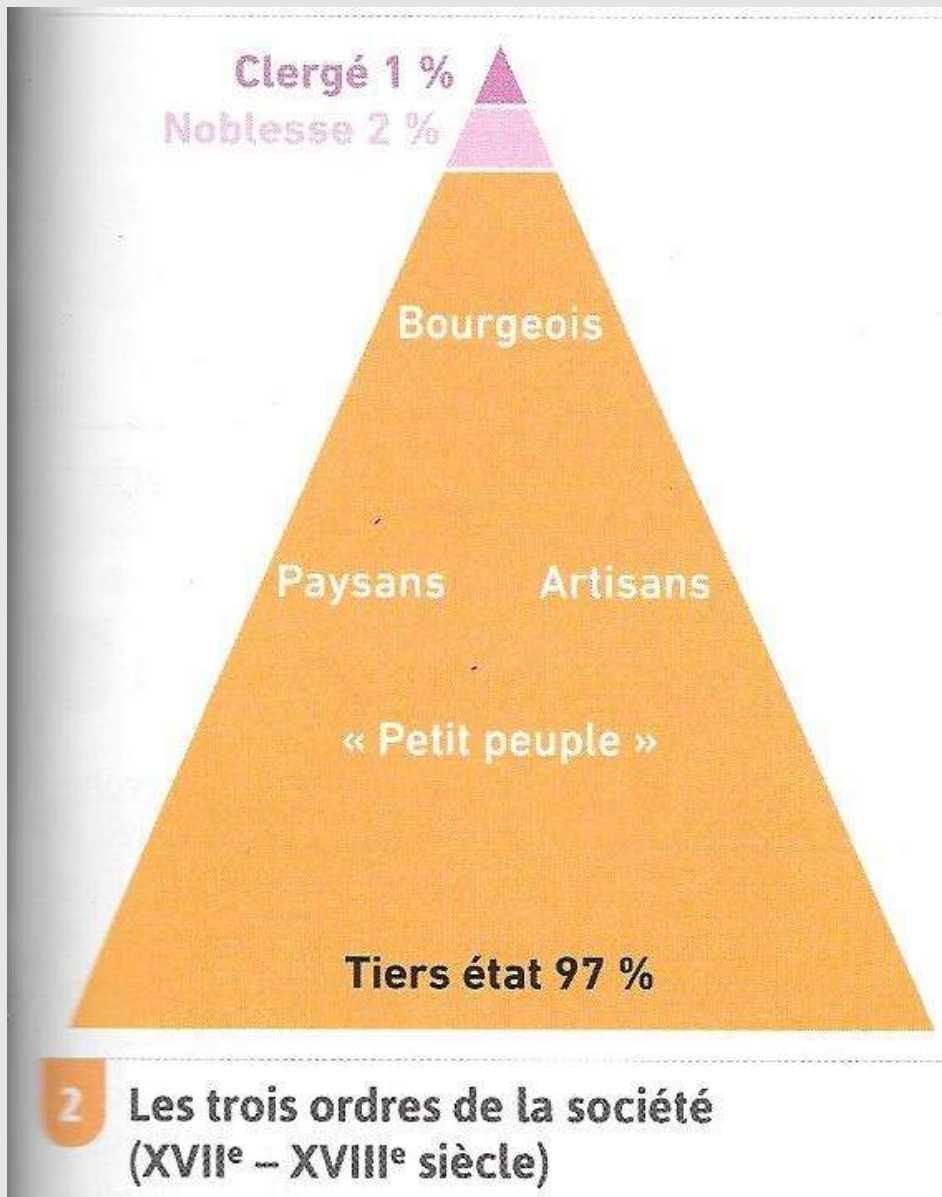
Charles-Joseph Natoire, *Entrée solennelle de Monseigneur de Paris à Orléans en 1734*, huile sur toile, 375 x 490 cm, 1745. Orléans, Centre International Universitaire pour la Recherche de l'Université.

L'évêque, responsable de la communauté chrétienne, est entouré de son clergé (à gauche) et de la noblesse (à droite), elle-même divisée entre noblesse d'épée, chargée des offices militaires (derrière le fauteuil) et noblesse de robe, chargée des offices judiciaires (en habits noirs).



2 Les trois ordres de la société (XVII^e – XVIII^e siècle)





Une société divisée en 3 ordres :

- Le **clergé** avec l'évêque au centre entourée à sa droite du clergé de la ville
 - La **noblesse d'épée** derrière lui
 - La **noblesse de robe** reconnaissable aux tenues noires de **magistrats**
 - Le **peuple ou le Tiers-État** visible à l'arrière-plan en train de regarder le spectacle du haut des remparts ou des toits + les **bourgeois** sur une tribune
- Tiers-État = 97% pop. / noblesse + clergé que 3% → société très inégale
 - Remise en cause de la société d'ordre (2^e ½ XVIII^e s.)

Problématique : pourquoi la société d'ordres est-elle fragilisée aux XVII^e et XVIII^e s. ?



1 Une famille de paysans dans un intérieur au XVII^e siècle

Le tableau montre une famille paysanne, composée de trois adultes et de six enfants, dans la salle commune de leur habitation. Ils sont réunis autour d'une table. À l'arrière-plan, trois de

A) Le monde paysan

I) Un monde immobile, porteurs des héritages féodaux

- **Doc. 1 p. 250** : décrire les conditions de vie de cette famille paysanne

3

Les impôts royaux (XVII^e-XVIII^e siècle)

Impôts directs (dates de création)	Impôts indirects
<ul style="list-style-type: none"> • La taille (1439) • la capitation (1695) • la corvée royale pour les routes (1738) • le vingtième (1750) 	<ul style="list-style-type: none"> • les aides (sur les boissons surtout) • la gabelle (sur la consommation de sel) • les traites (droits de douane entre provinces) • taxe du papier timbré (pour les actes)

Doc. 3 et 6 : quelles obligations pèsent sur les paysans ?

6

Les droits seigneuriaux à Essigey

Art. 1 Il est dû au seigneur, lors des ventes, des lods¹ sur le prix de chaque acquisition [...].

Art. 2 Les habitants d'Essigey tenant feu et lieu doivent chacun une poule au premier jour du carême-entrant et chaque manouvrier² une corvée à bras au temps des fenaisons³ [...].

Art. 3 Chaque **laboureur** doit aussi annuellement une corvée de charrue ou vendange ou au temps de la semaille.

Art. 4 Il appartient au dit seigneur de faire lever la **dîme** dans toutes les terres de la seigneurie [...].

Art. 5 Il appartient au seigneur la justice haute, moyenne, basse [...].

Art. 6 Tous les habitants doivent faire le guet et garder le château du dit lieu.

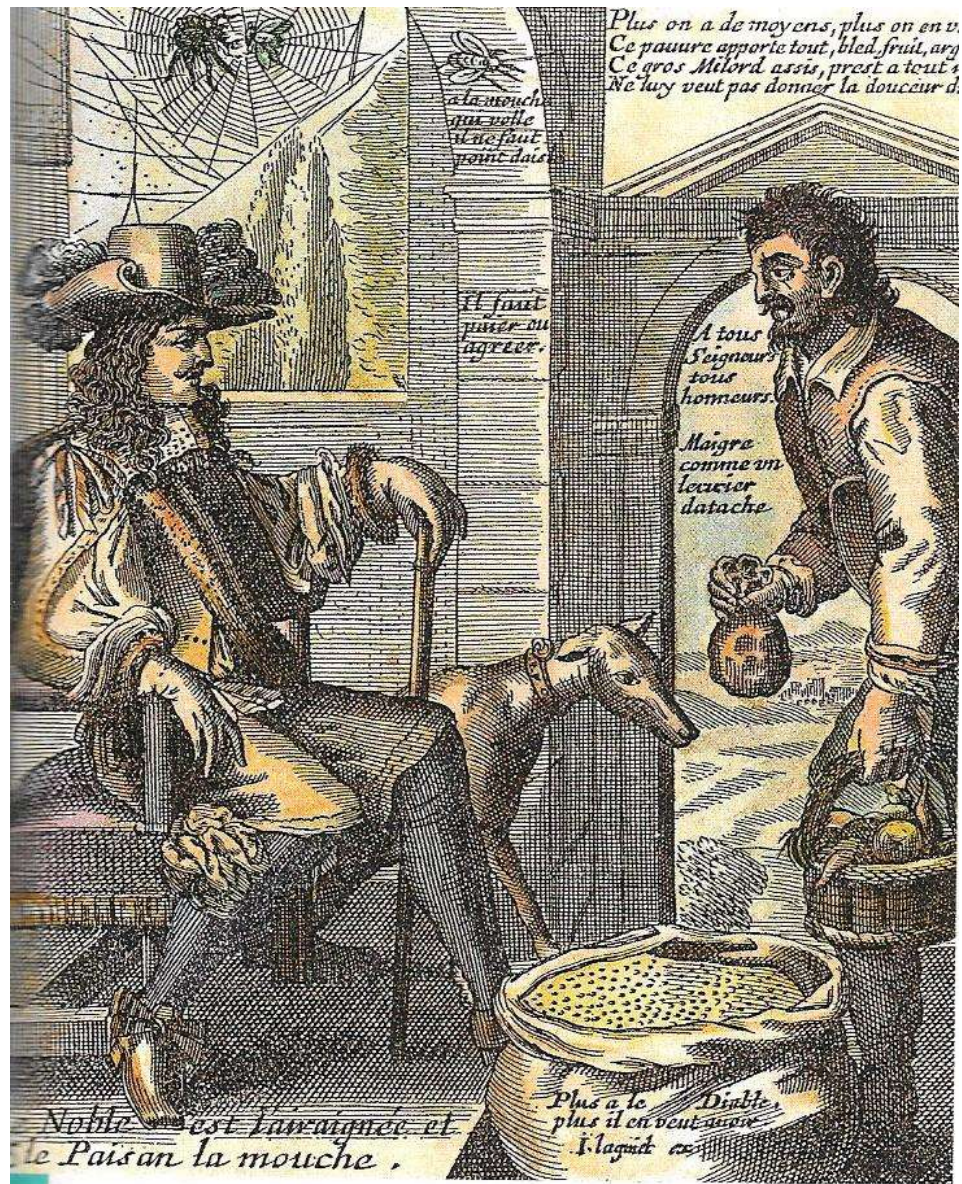
Art. 7 Les habitants doivent entretenir le canal qui conduit l'eau de la rivière dans les fossés du dit château [...].

Art. 8 Tous ceux qui vendent du vin à Essigey doivent une pinte de vin au seigneur [...].

Art. 9 Aucun habitant n'a droit de pêche ni de chasse sur l'étendue du territoire d'Essigey [...].

Extrait des droits seigneuriaux
d'Essigey en Bourgogne, 1780
(Archives départementales de la Côte d'or).

1. Taxes. 2. Paysan pauvre sans terre. 3. Récolte du foin.

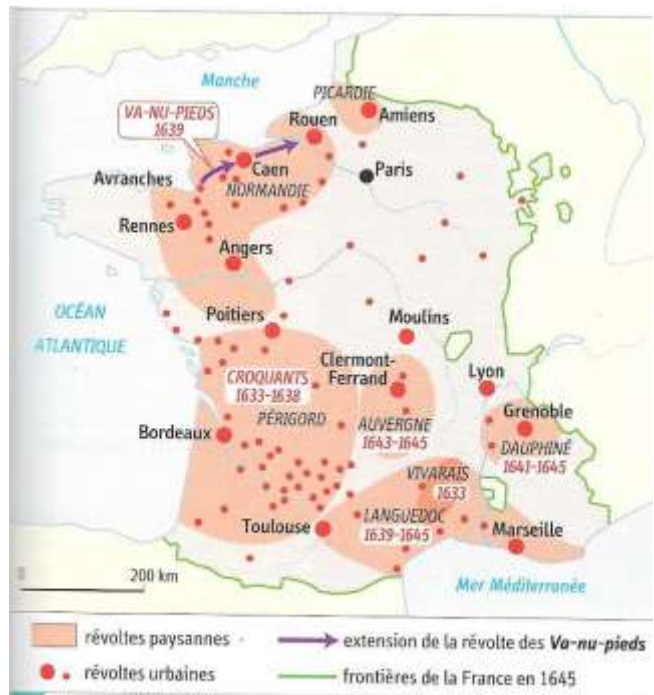


5 Le seigneur et le paysan

(Gravure de Lagniet-Guérand, XVII^e siècle, BNF.)

- Au XVII^e siècle, la société est divisée en trois ordres distincts et inégalitaires.
- Les membres du tiers état, dans leur grande majorité, sont des paysans qui supportent tout le poids des impôts, qu'ils soient directs comme la taille ou indirects tels que les aides sur les boissons ou la gabelle sur la consommation du sel.
- Les paysans sont de plus soumis aux taxes et aux corvées qu'ils doivent au seigneur (droits seigneuriaux). Accablés sous le poids de la fiscalité et des droits féodaux, les révoltes sont fréquentes...

2) Carte de la diffusion de la révolte



4 Les révoltes populaires au XVII^e siècle avant 1650

2) Un monde secoué par des révoltes paysannes

- **L'exemple de la révolte des Va Nu-Pieds (1639)**
- **Problématique** : quelle est la mécanique des révoltes populaires de l'époque moderne ? En quoi cette révolte révèle les tensions qui agitent le monde paysan sous l'Ancien Régime ?
- **Doc. 4 p. 253 + carte 2 ci-contre**: situez la révolte. Sous quels régimes de gabelle se trouvent les régions touchées par la révolte ?

2 Les débuts de la révolte des Nu-pieds

Quinze ans après les faits, un magistrat de Rouen, en Normandie, raconte les origines de la révolte pour en conserver le souvenir.

« En juillet 1639, le sieur de La Benardière Poupinel [...] étant allé à Avranches, on crut qu'il venait pour établir la gabelle et abolir l'usage du sel blanc¹, parce qu'il était le beau-frère de Nicole, engagé en ce parti². Ce faux bruit passa pour une vérité certaine en l'esprit de ceux qui travaillent à faire le sel blanc, quoiqu'en effet le sieur de La Benardière allât pour exécuter une commission dépendant de sa charge³, [...] et n'était [pas] mêlé aux partis de son beau-frère. Ce néanmoins, les paysans travaillant au sel blanc, capables de tout entreprendre par leur extrême misère, [...] l'attaquèrent en son

hôtellerie et le tuèrent [...]. Ce premier exemple fit soulever plusieurs paysans sous un chef qui se faisait nommer Jean Nupieds et ceux de son parti, les Nu-Pieds. Ils disaient vouloir empêcher la levée de tous [les] impôts établis depuis la mort du roi Henri IV. Ils [faisaient] [...] une exacte recherche de ceux qu'ils croyaient faire des levées [impôts] extraordinaires et ne fais[ie]nt nul mal aux autres, ce qui faisait que le peuple [...] leur fournissait secrètement des vivres. »

Alexandre Bigot de Monville, *Mémoires*, rédigées vers 1655.

1. Sel non imposé. 2. Collecte de la gabelle. 3. Une enquête criminelle.

- **Doc. I p. 252 + texte ci-dessus** : Quelles sont les causes de la révolte ?

1 La chanson des Va-nu-pieds (1639)

« Quoi ! nous défendre est-il trop tard ?
Nous sommes trop dans la détresse
Les armées et le Cardinal¹
Ont tous nos biens et nos richesses.
Après n'avoir plus rien du tout,
Pourrions-nous venir à bout
D'un si grand nombre de merveilles²
Nous sommes aux derniers abois.
Oui le proverbe de nos vieilles
Dit qu'il vaut mieux tard que jamais » [...]

Jean nu-pieds³ est votre support,
Il vengera votre querelle,
Vous affranchissant des impôts
Il fera lever⁴ la gabelle
Et vous ôtera tous ces gens
Qui s'enrichissent aux dépens
De vos biens et de la patrie.
C'est lui que Dieu a envoyé
Pour mettre dans la Normandie
Une parfaite liberté. »

Cité dans Amable P. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, vol. 4, XIX^e siècle.

1. Cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII.

2. Événement qui cause un vif étonnement.

3. Le général des insurgés Jean Quetil.

4. Retirer.

1 ► Chronologie des événements

Les intendants puis Richelieu engagent la répression : envoi d'un régiment de 4 000 soldats et 1 200 cavaliers : exécutions exemplaires, emprisonnements, torture, logement forcé des troupes, privation de droits des villes. Début d'amnistie à partir de 1642.

Répression 1641-1643

Assassinat d'un lieutenant civil soupçonné d'apporter l'édit officiel de la nouvelle gabelle.

Déclenchement 16 juillet 1639

Diffusion 1639-1641

Un petit noble (Jean Nu-pieds) prend la tête de « l'armée de souffrance » : pillages, harcèlements, incendies, meurtres de représentants du pouvoir central se diffusent dans la région.

Origine

Rumeur d'un abandon de la zone de quart-bouillon au profit d'une extension de la grande gabelle (taxe élevée).

2 Récit anonyme de la révolte des Va-nu-pieds

« Toute la Basse-Normandie a été généralement dans la révolte, les uns pour avoir commis le crime, les autres pour l'avoir toléré.

La noblesse de la campagne a permis qu'on ait battu tous les jours le tocsin dans leurs paroisses pour l'assemblée des rebelles, et que leurs tenanciers¹ se soient soulevés pour cet effet, sans y avoir apporté un remède quelconque.

Et les officiers, dans les villes ont toléré la révolte du peuple abattant les maisons et assassinant des personnes affectées au service du roi, les receveurs des tailles et des autres impôts de sa majesté sans qu'ils aient employé ni leurs personnes, ni celles de leurs amis pour arrêter le cours d'un désordre de si périlleuse conséquence [...].

Les rebelles ont vomi leur rage en tous les lieux, ont abattu des maisons, ruiné des familles tout entières, assassiné les gens de bien.

Bref, c'était fait de toute la province, si le roi n'y eut employé la force de ses armes. »

Abrégé des choses qui se sont passées en Basse-Normandie sur le fait de la rébellion, anonyme, 1639, cité dans Y.M. Bercé, Croquants et nu-pieds.

¹ Paysans du seigneur.

- **Doc. 2 p. 252** : prouvez que la rébellion touche toutes les classes sociales.

5 Le souvenir des combats devant Avranches

Utilisant des témoignages de contemporains, Tallemant des Réaux raconte l'histoire du colonel Gassion, commandant les troupes envoyées réprimer la révolte.

« Il fut envoyé avec quatre mille hommes et la fleur de la noblesse de Normandie pour châtier les Pieds-nus à Avranches. Peu de gens l'arrêtèrent quatre heures et demie à l'entrée d'un faubourg, où ils n'avaient pour toute défense qu'une méchante barricade [...]. Il y courut un grand danger, car un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut être, et tellement dispos qu'il sautait partout où il pouvait mettre la main, tua le marquis de Courtaumer, croyant que c'était le colonel Gassion. Ce galant homme sauta quatre fois la barricade et après se sauva. Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver [...]. Au bout de quelques mois, il fut pris dans un cabaret en Bretagne, où, étant ivre, il se vanta d'avoir tué Courtaumer. Le chancelier, qui avait été envoyé en Normandie avec Gassion, le fit rouer vif à Caen. Tous les autres s'étaient fait tuer, à dix près qui furent pris. On donna la vie à un à condition qu'il pendrait les autres ; il eut de la peine à s'y résoudre ; enfin il le fit. Il y en avait un qui était son cousin germain ; quand ce vint à lui : "Hé cousin ! lui dit-il, ne me pends pas". Cela passa en proverbe. »

Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*,
texte rédigé dans les années 1660.

- Doc. 2 p. 252, texte 2 ci-contre, documents page suivante : décrivez les violences commises durant la révolte.



4 ► Des paysans prennent en embuscade des soldats

Durant les révoltes, outre la répression et les exactions des soldats, la population doit supporter le logement des troupes, ce qui pousse parfois les paysans à leur tendre des embuscades.

Jacques Callot, « La revanche des paysans » (détail), dans *Les Misères et les Malheurs de la guerre*, planche n° 17, 1633.

Conclusion :

- Les campagnes sont marquées par de fréquentes révoltes au XVIIe s.
- Sur le modèle des « Va-Nu-Pieds » en Normandie, les paysans se révoltent contre le poids de la fiscalité royale. Dans le Périgord, ce sont les Croquants qui se soulèvent contre la hausse des aides ou de la taille (1635-1637). Des troubles similaires touchent l'Auvergne (1643-1644), le Vivarais (1633), le Languedoc (1639-1645) ou le Dauphiné (1641-1645).
- Ces rébellions ne contestent cependant pas l'ordre social et ne remettent pas en cause l'autorité du roi. Les insurgés sont parfois soutenus par les élites locales (gentilhommes, curés, bourgeois) et réclament le respect des privilèges (ex : les exemptions de taxes).

3) Une relative amélioration de la condition paysanne

- Complétez le tableau suivant à l'aide des documents p. 254-255 :

Signes d'une amélioration progressive de la condition paysanne (doc. 3 à 6)	Les limites de ces améliorations (doc. 1, 4, 5, 7 et doc. 6 p. 253)

4 La construction d'une route

(Huile sur toile, Joseph Vernet, 1771, Musée du Louvre.)

Au XVIII^e siècle, l'État royal améliore le réseau routier, à l'aide de paysans qui fournissent la **corvée royale**. Les nouvelles routes permettent l'approvisionnement des régions qui connaissent de mauvaises récoltes et un début de spécialisation agricole.



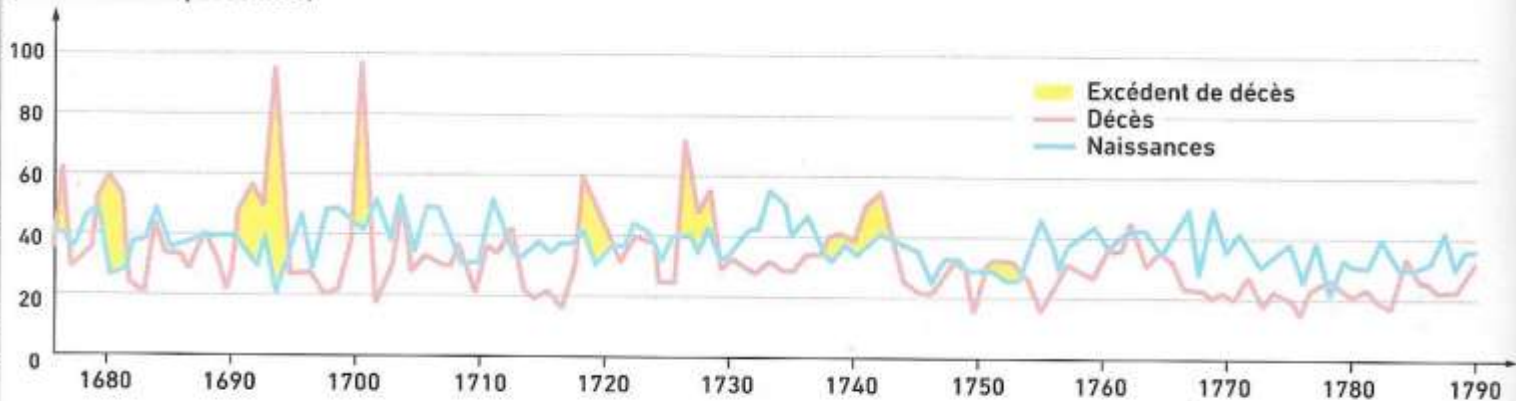
6 L'introduction de nouvelles variétés

« Il y a deux ans, je ne connaissais les pommes de terre que de nom. M. de Fortmanoir, m'ayant fait l'honneur de venir chez nous pour voir une charrue à cinq coutres¹ que j'ai faite faire pour servir à mes défrichements de sainfoin et luzerne, m'invita à l'aller voir à Fortmanoir : j'ai eu l'honneur d'aller dîner chez lui au mois de mars 1766. Madame me parla des pommes de terre et de l'usage qu'elle en fait tant pour la nourriture de son domestique comme légumes que pour celle des bestiaux de sa ferme. Je la priai, si cela ne la gênait pas, de me faire le plaisir de me donner un peu de pommes de terre pour planter. Elle m'en fit présent d'environ un demi-setier², dont une partie fut mangée comme légumes. »

Lettre d'un gros propriétaire de Picardie à l'intendant d'Amiens, 1768.

1. Pièce en métal d'une charrue qui découpe la terre.
2. Mesure de capacité de grains ou de liquides, ici 75 L environ.

(en nombre de personnes)



Source : Pierre Goubert, « Cent mille provinciaux au X^{III}e siècle », 1968.

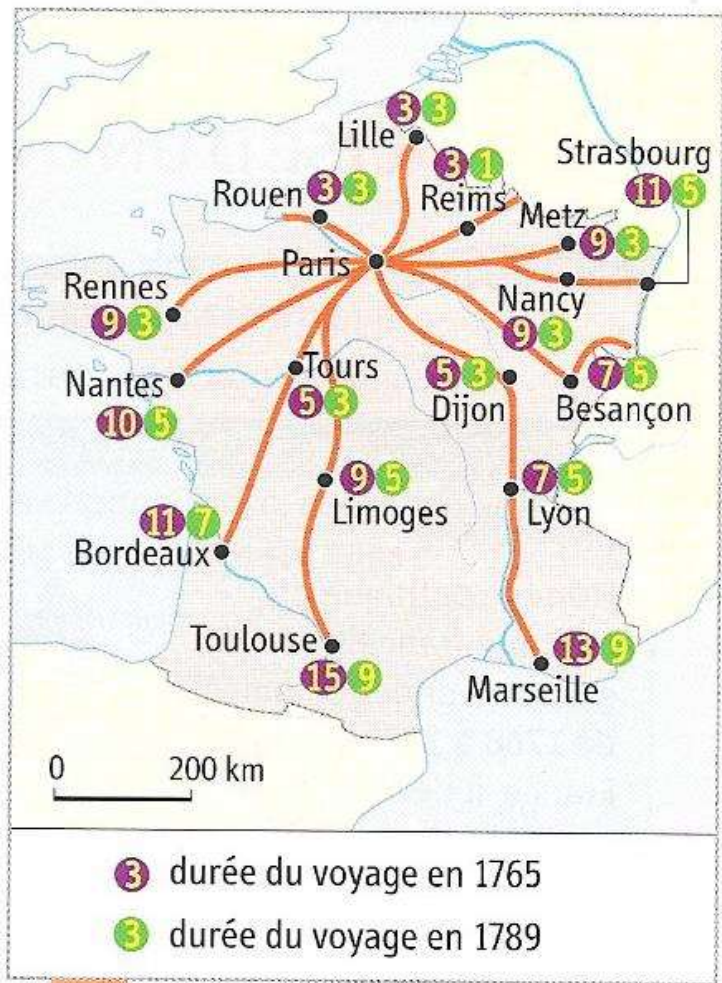


5 Des outils agricoles à la fin du XVIII^e siècle

(Planche extraite de l'Encyclopédie, ouvrage dirigé par Diderot et d'Alembert, 1762.)

Cette gravure montre les améliorations de l'époque dans le domaine de l'outillage. Mais elles restent limitées et seuls les paysans riches, les laboureurs, avaient les moyens d'acquies ces instruments.

3 Naissances et décès à Auneuil-en-Beauvaisis (Oise)



1 Les routes royales et le temps de trajet au XVIII^e siècle (en journées)



3 ▶ La diversité de la condition paysanne au XVII^e siècle

Louis Le Nain, *Repas de paysans*, 1642.
Huile sur toile, 122 × 97 cm. Musée du Louvre, Paris.

Schéma pour comprendre

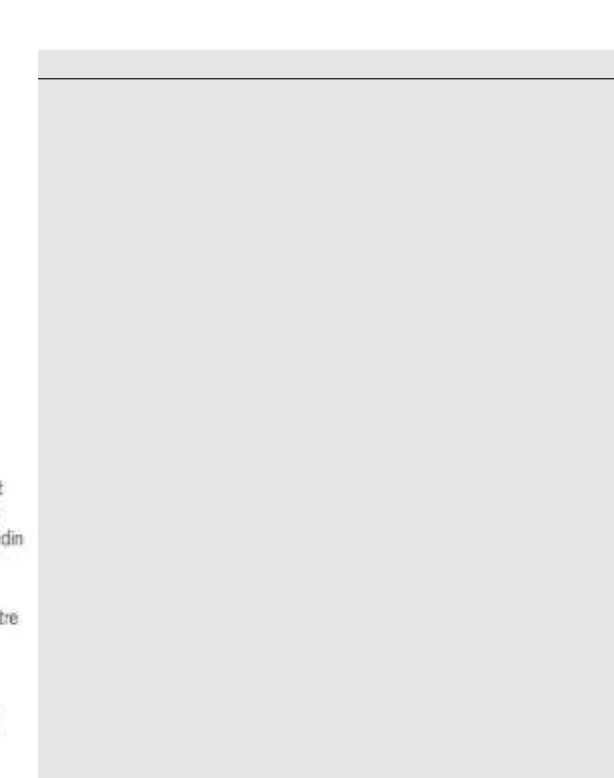
- 1 Un homme aisé et son fils (peut-être le propriétaire citadin de la ferme)
- 2 Un paysan et sa femme (peut-être un laboureur)
- 3 Un personnage très humble et son fils (peut-être un journalier ou mendiant venu chercher du travail)



5 Des outils agricoles à la fin du XVIII^e siècle

(Planche extraite de l'*Encyclopédie*, ouvrage dirigé par Diderot et d'Alembert, 1762.)

Cette gravure montre les améliorations de l'époque dans le domaine de l'outillage. Mais elles restent limitées et seuls les paysans riches, les laboureurs, avaient les moyens d'acquies ces instruments.



6 Les droits seigneuriaux à Essigey

Art. 1 Il est dû au seigneur, lors des ventes, des lods¹ sur le prix de chaque acquisition [...].

Art. 2 Les habitants d'Essigey tenant feu et lieu doivent chacun une poule au premier jour du carême-entrant et chaque manouvrier² une corvée à bras au temps des fenaisons³ [...].

Art. 3 Chaque laboureur doit aussi annuellement une corvée de charrue ou vendange ou au temps de la semaille.

Art. 4 Il appartient au dit seigneur de faire lever la dîme dans toutes les terres de la seigneurie [...].

Art. 5 Il appartient au seigneur la justice haute, moyenne, basse [...].

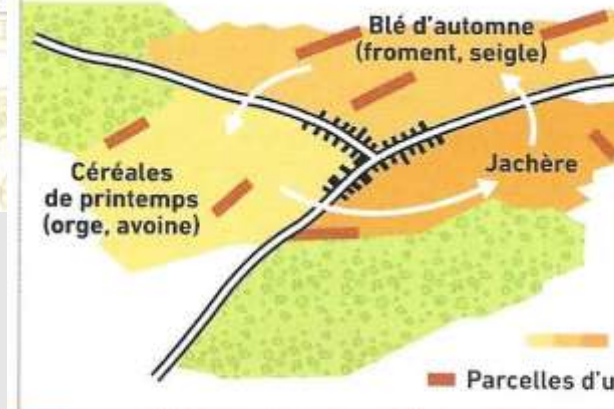
Art. 6 Tous les habitants doivent faire le guet et garder le château du dit lieu.

Art. 7 Les habitants doivent entretenir le canal qui conduit l'eau de la rivière dans les fossés du dit château [...].

Art. 8 Tous ceux qui vendent du vin à Essigey doivent une pinte de vin au seigneur [...].

Art. 9 Aucun habitant n'a droit de pêche ni de chasse sur l'étendue du territoire d'Essigey [...].

Extrait des droits seigneuriaux d'Essigey en Bourgogne, 1780
(Archives départementales de la Côte d'or).



1. Taxes. 2. Paysan pauvre sans terre. 3. Récolte du foin.

1 L'assolement triennal avec jachère

La jachère est une terre laissée au repos. L'assolement triennal rend difficile toute innovation, car chacun doit respecter sur ses parcelles le système dit des trois soles.

B) Le monde urbain, lieu de la rivalité entre anciennes et nouvelles hiérarchies

I) La montée en puissance de la bourgeoisie

a) Les riches à Paris

- **Doc. 1 à 6 p. 256-257** : de quelles catégories de population se compose la population la plus riche de Paris ?



5 Paris vu du Pont-Neuf au XVIII^e siècle

(Jean-Baptiste Ragueneau, vue de Paris du Pont-Neuf, 1763, Paul Getty Museum.)

1 Statue d'Henri IV. 2 Le Louvre (palais royal). 3 L'Institut de France (siège des académies royales). 4 Les quais.

1 La hiérarchie urbaine à Paris

Princes, grands seigneurs, évêque, abbés

Officiers de justice et finance (gens de robe),
grands marchands et banquiers

Avocats, notaires, médecins, artistes, gens d'Église

Artisans, employés

Domestiques, manouvriers, prostituées, mendiants

6 Les échevins de Paris

Les échevins de Paris font l'objet des moqueries de Louis-Sébastien Mercier.

« Un bourgeois est au terme de la gloire quand il devient échevin. Il est rassasié d'honneurs quand il voit une rue porter son propre nom. La fatuité est le rôle habituel de tous les hommes opulents. Les courtisans¹, les évêques, les abbés, les hommes de robe et de finance, et les échevins ne diffèrent que par des nuances. Au fond c'est la fatuité en présence de leurs inférieurs. Mais la morgue la plus risible est assurément celle d'un échevin.

Les échevins sont jaloux de transmettre leurs traits à la postérité. Ils font en conséquence peindre leur figure et leur perruque dans de grands tableaux. On les y voit en robe rouge agenouillés devant le monarque.

On peut contempler dans l'Hôtel de ville, les inutiles portraits de tous ces échevins de Paris ; mais on y chercherait vainement le portrait de l'homme utile qui a imaginé le flottage du bois [...].

L'échevinage donne la noblesse. On s'en moque amplement, parce qu'elle est de nouvelle date ; mais elle me paraît préférable à celle que l'on achète comme un meuble². »

Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 1782-1788.

1. La noblesse de Cour.

2. Référence à la vente des lettres de noblesse par le roi.

2 Les gens de robe

« Vous ne manquerez pas de remarquer dans les rues les conseillers et les principaux officiers de cours de justice qui y font grande figure. On leur fait la cour à eux et à leurs femmes et vous en voyez nombre aller par les rues en équipages¹. »

Martin Lister, *Voyage à Paris*, 1698.

« L'exil et l'éloignement du Parlement en entier² fait un tort considérable aux droits du roi et à tous les marchands et ouvriers. Toutes les femmes de Messieurs du Parlement partent pour la campagne, on a renvoyé quantité de domestiques ; tous les procureurs renvoient leurs clercs³ qui s'en vont en province et la plupart y vont eux-mêmes ; les avocats partent pour la campagne [...]. L'on compte que cela fait 20 000 personnes de moins à Paris pour la consommation. »

Edmond Jean François Barbier (avocat au Parlement de Paris) (1689-1771), *Chronique de la régence et du règne de Louis XV*.

1. En carrosse. 2. En 1753, le Parlement est exilé de Paris. 3. Employés.



3 Samuel Bernard (1651-1739), grand marchand et banquier (Peinture de Hyacinthe Rigaud, XVIII^e siècle, Musée du Château de Versailles.)

- **Doc. 3 et 4 p. 256** : place les différentes étapes de l'ascension sociale de Samuel Bernard sur une frise chronologique

4 BIOGRAPHIE

Samuel Bernard

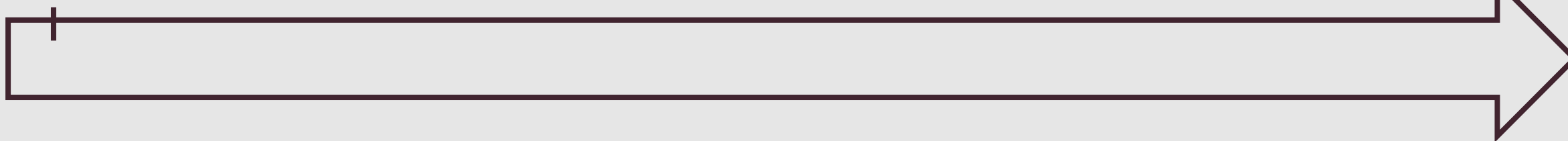
Fils d'un peintre protestant, il devient marchand de drap à Paris. En 1685, il abjure le protestantisme et, la même année, il crée la Compagnie de commerce de Guinée et participe à la traite des Noirs. Il devient ensuite marchand-banquier et à ce titre, il prête de fortes sommes d'argent à l'État. En 1699, il est anobli par Louis XIV et, en 1706, il devient conseiller-secrétaire du roi. En 1719, il achète la seigneurie de Coubert avec son château, et il est fait comte de Coubert par Louis XV quelques années plus tard (1725). À la fin de sa vie, il étend encore son influence en mariant ses enfants dans la meilleure noblesse de robe et d'épée. Il occupe un vaste hôtel particulier rue Notre-Dame-des-Victoires à Paris. À sa mort, il laisse une immense fortune.

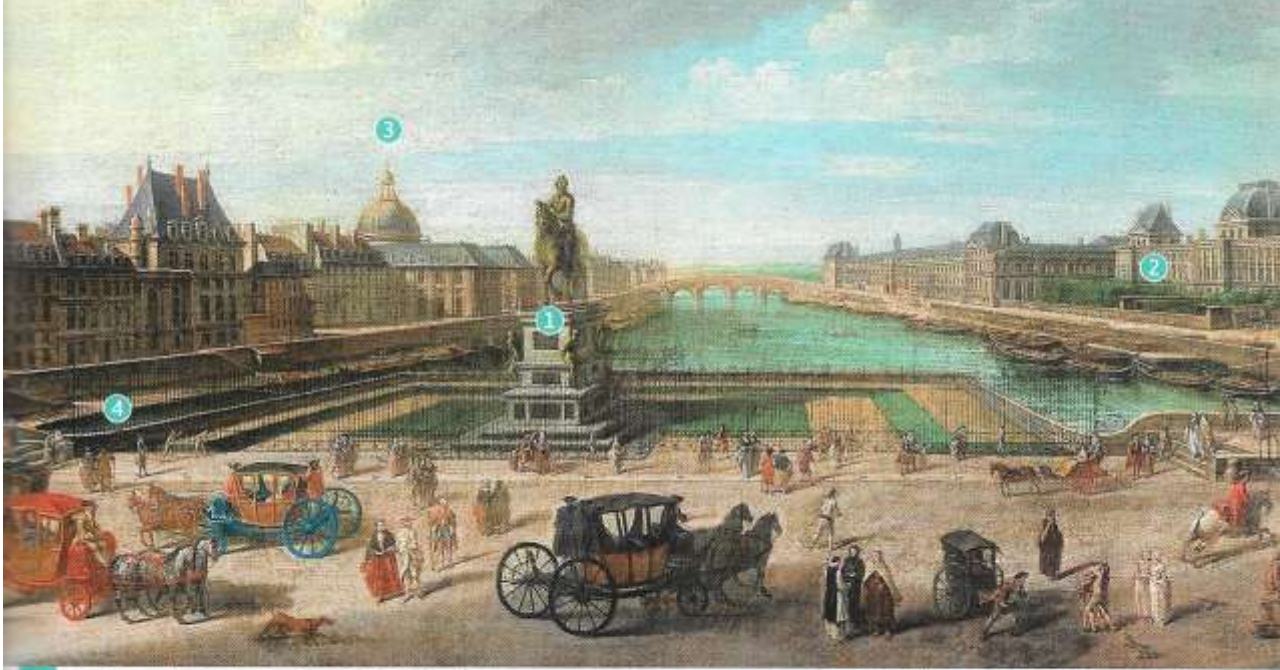


3 Samuel Bernard (1651-1739), grand marchand et banquier (Peinture de Hyacinthe Rigaud, XVIII^e siècle, Musée du Château de Versailles)

1651

1739





2 Les gens de robe

« Vous ne manquerez pas de remarquer dans les rues les conseillers et les principaux officiers de cours de justice qui y font grande figure. On leur fait la cour à eux et à leurs femmes et vous en voyez nombre aller par les rues en équipages¹. »

Martin Lister, *Voyage à Paris*, 1698.

« L'exil et l'éloignement du Parlement en entier² fait un tort considérable aux droits du roi et à tous les marchands et ouvriers. Toutes les femmes de Messieurs du Parlement partent pour la campagne, on a renvoyé quantité de domestiques ; tous les procureurs renvoient leurs clerks³ qui s'en vont en province et la plupart y vont eux-mêmes ; les avocats partent pour la campagne [...]. L'on compte que cela fait 20 000 personnes de moins à Paris pour la consommation. »

Edmond Jean François Barbier (avocat au Parlement de Paris) (1689-1771), *Chronique de la régence et du règne de Louis XV*.

1. En carrosse. 2. En 1753, le Parlement est exilé de Paris. 3. Employés.

5 Paris vu du Pont-Neuf au XVIII^e siècle

(Jean-Baptiste Raguenet, vue de Paris du Pont-Neuf, 1763, Paul Getty Museum.)

1. Statue d'Henri IV. 2. Le Louvre (palais royal). 3. L'Institut de France (siège des académies royales). 4. Les quais.

Doc. 1 à 6 p. 256-257 : comment se manifeste la richesse de ces populations ?

1 La hiérarchie urbaine à Paris

Princes, grands seigneurs, évêque, abbés

Officiers de justice et finance (gens de robe),
grands marchands et banquiers

Avocats, notaires, médecins, artistes, gens d'Église

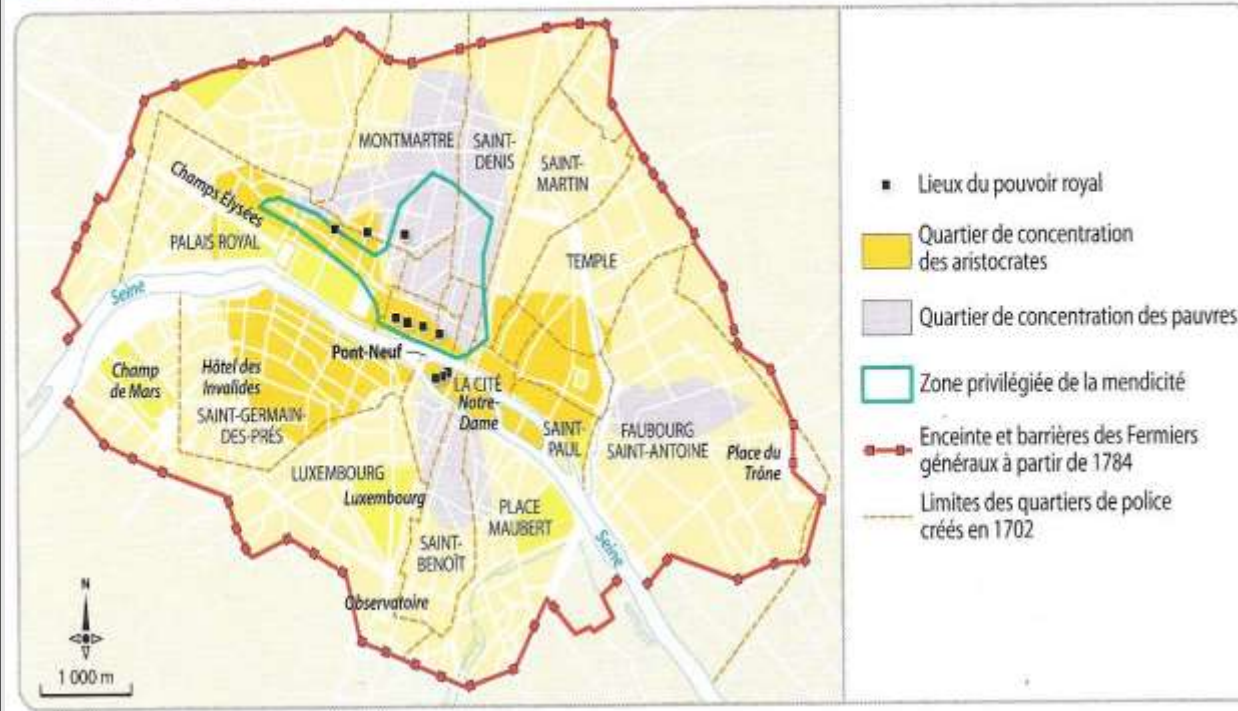
Artisans, employés

Domestiques, manouvriers, prostituées, mendiants



3 Samuel Bernard (1651-1739), grand marchand et banquier (Peinture de Hyacinthe Rigaud, XVIII^e siècle, Musée du Château de Versailles.)

1 ► La diversité des quartiers parisiens



- **Doc. I (dossier) :** Situez les quartiers riches à Paris.

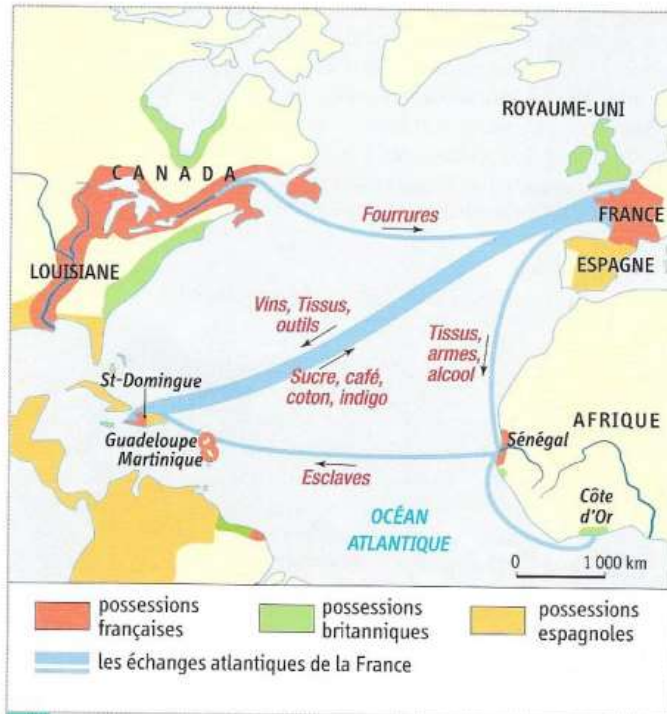
Si Paris n'est plus le centre du pouvoir politique depuis le départ de la cour pour Versailles en 1682, elle demeure la principale ville du royaume. Sa population passe ainsi de 500 000 à 600 000 habitants entre 1700 et 1790. Les villes sont dominées par la grande bourgeoisie marchande qui contrôle les institutions municipales et achète des offices anoblissants. Elle intègre ainsi la noblesse de robe et mène un train de vie luxueux

1 Le commerce triangulaire d'un navire nantais

« Le 21 juin 1769 a comparu Julien Édouard Tanquerel, capitaine commandant le navire *Le Maréchal de Luxembourg*, du port de Nantes, de 250 tonneaux, armé de 12 canons et équipé de 60 hommes d'équipage, par Deseigne, Drouin et Dulac, négociants à Nantes et armateurs. Il nous a déclaré être parti le 1^{er} février 1768 pour aller à la Côte d'or¹, chargé de marchandises propres à la traite des Noirs, où il serait arrivé le 28 mars. Il y aurait traité 691 Noirs de tous sexes et tous âges [...]. Sa traite finie, il serait reparti le 30 octobre pour Saint Domingue. Il serait arrivé le 20 février 1769 et y aurait fait la vente de ses Noirs, à l'exception de 50 de tous sexes et âges de la cargaison qui sont morts avant la vente [...]. La vente finie, il aurait chargé 270 tonneaux de sucre brut, 67 tonneaux et 125 sacs de café, 132 ballots de coton, 12 tonneaux d'indigo. Son chargement fini, il serait parti le 15 mai dernier pour aller à Nantes lieu de sa destination. [...] Il serait arrivé le 19 de ce mois à Paimboeuf avec tous les gens de son équipage à l'exception de (*liste des gens morts de son équipage*).

Rapport de mer de J. Tanquerel, capitaine au long cours, d'après le registre de long cours de l'Amirauté de Nantes, 1769, Archives départementales de Loire-Atlantique.

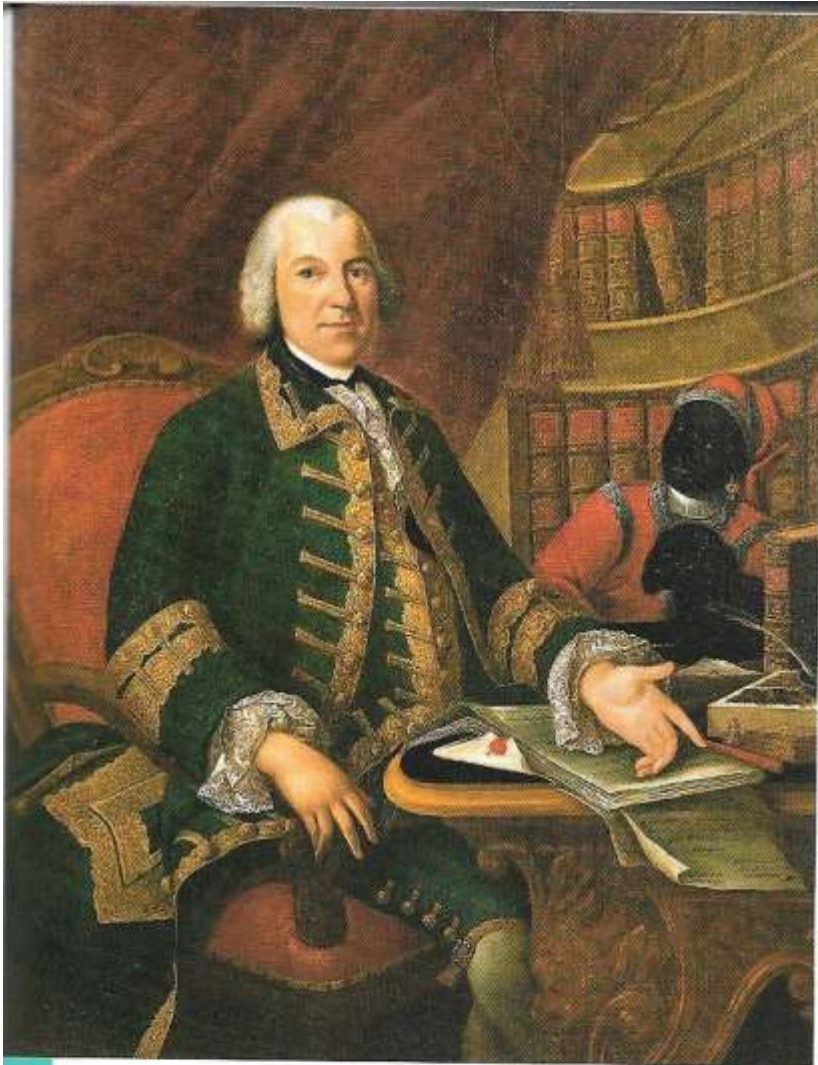
1. Côte d'Afrique de l'Ouest.



2 Le commerce atlantique de la France (vers 1750)

b) Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite

Doc. 1 et 2 p. 260 : expliquez le fonctionnement du commerce atlantique français au XVIII^e s. (marchandises vendues ou achetées, trajet suivi, acteurs de ce commerce)



4 Le négociant nantais Dominique Deurbroucq et sa femme Marguerite
(Peintures de Pierre-Bernard Morlot, 1753, château des ducs de Bretagne, Musée d'Histoire de Nantes.)
Le couple est représenté avec des esclaves. À cette époque, ils étaient quelques centaines à Nantes.

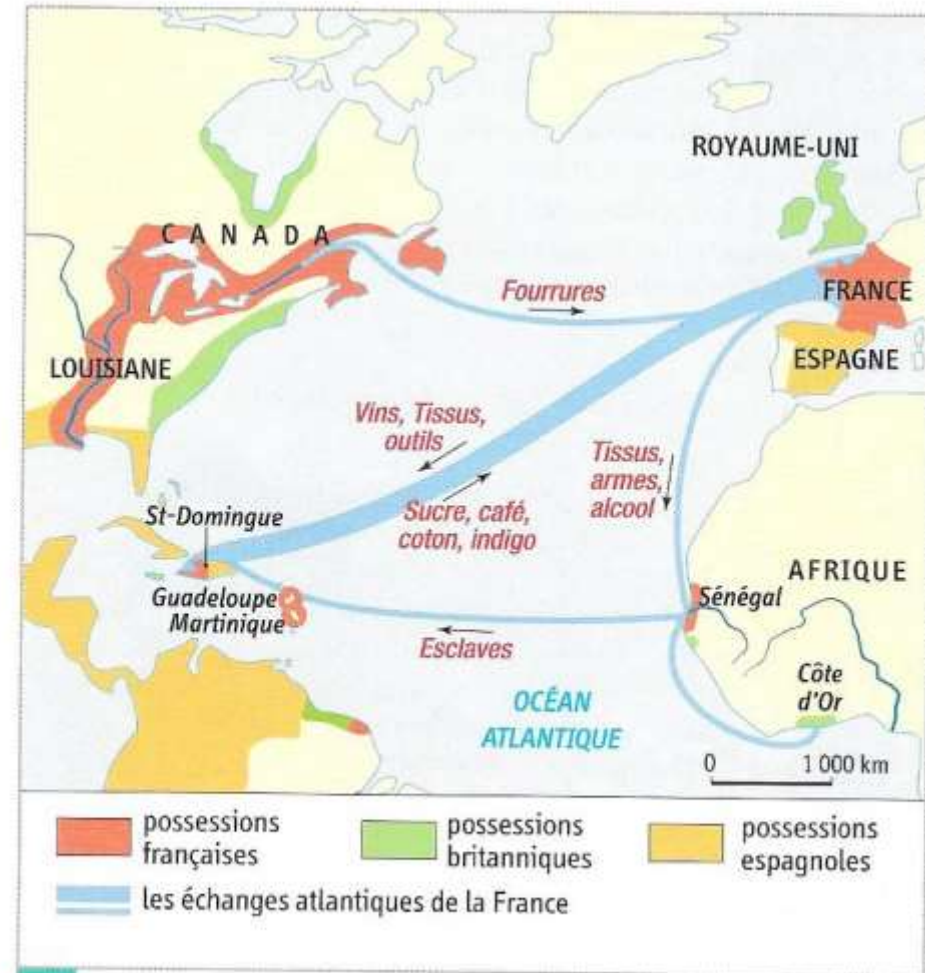
- Il existait quelques centaines d'esclaves à Nantes au XVIIIe siècle.

1 Le commerce triangulaire d'un navire nantais

« Le 21 juin 1769 a comparu Julien Édouard Tanquerel, capitaine commandant le navire *Le Maréchal de Luxembourg*, du port de Nantes, de 250 tonneaux, armé de 12 canons et équipé de 60 hommes d'équipage, par Deseigne, Drouin et Dulac, négociants à Nantes et armateurs. Il nous a déclaré être parti le 1^{er} février 1768 pour aller à la Côte d'or¹, chargé de marchandises propres à la traite des Noirs, où il serait arrivé le 28 mars. Il y aurait traité 691 Noirs de tous sexes et tous âges [...]. Sa traite finie, il serait reparti le 30 octobre pour Saint Domingue. Il serait arrivé le 20 février 1769 et y aurait fait la vente de ses Noirs, à l'exception de 50 de tous sexes et âges de la cargaison qui sont morts avant la vente [...]. La vente finie, il aurait chargé 270 tonneaux de sucre brut, 67 tonneaux et 125 sacs de café, 132 ballots de coton, 12 tonneaux d'indigo. Son chargement fini, il serait parti le 15 mai dernier pour aller à Nantes lieu de sa destination. [...] Il serait arrivé le 19 de ce mois à Paimboeuf avec tous les gens de son équipage à l'exception de (liste des gens morts de son équipage).

Rapport de mer de J. Tanquerel, capitaine au long cours, d'après le registre de long cours de l'Amirauté de Nantes, 1769, Archives départementales de Loire-Atlantique.

¹ Côte d'Afrique de l'Ouest.



2 Le commerce atlantique de la France (vers 1750)



Sources : d'après M. Dorigny, B. Gainot, *Atlas des esclavages*, Autrement, 2006.

1 714 nombre d'expéditions

* Du XVII^e au XIX^e siècles, le commerce se fait en droiture entre Brésil et Afrique.

3 Le trafic négrier des ports européens (1500-1815)

- **Doc. 3 p. 260** : quel est le 1^{er} pays le plus impliqué dans la traite des esclaves ? Quels sont les 5 1^{ers} ports français impliqués dans ce trafic ?

Vidéo : « Nantes, les traces de l'esclavage », reportage de France 24, 2014.

- <https://www.youtube.com/watch?v=JU7IzV0Gwyw>
- Montrez l'importance du rôle joué par Nantes dans la traite des Noirs au XVIIIe s. ?

3 L'utilité de la traite selon les négociants de Nantes

« La traite qui se fait aux côtes de l'Afrique est très avantageuse à la navigation, au commerce et aux colonies françaises. Elle encourage la construction et l'armement des vaisseaux ; elle occupe un nombre infini d'ouvriers, de matelots et navigateurs ; elle procure de grands débouchés aux denrées et marchandises ; enfin, sans elle, il serait impossible de pouvoir cultiver nos îles de l'Amérique.

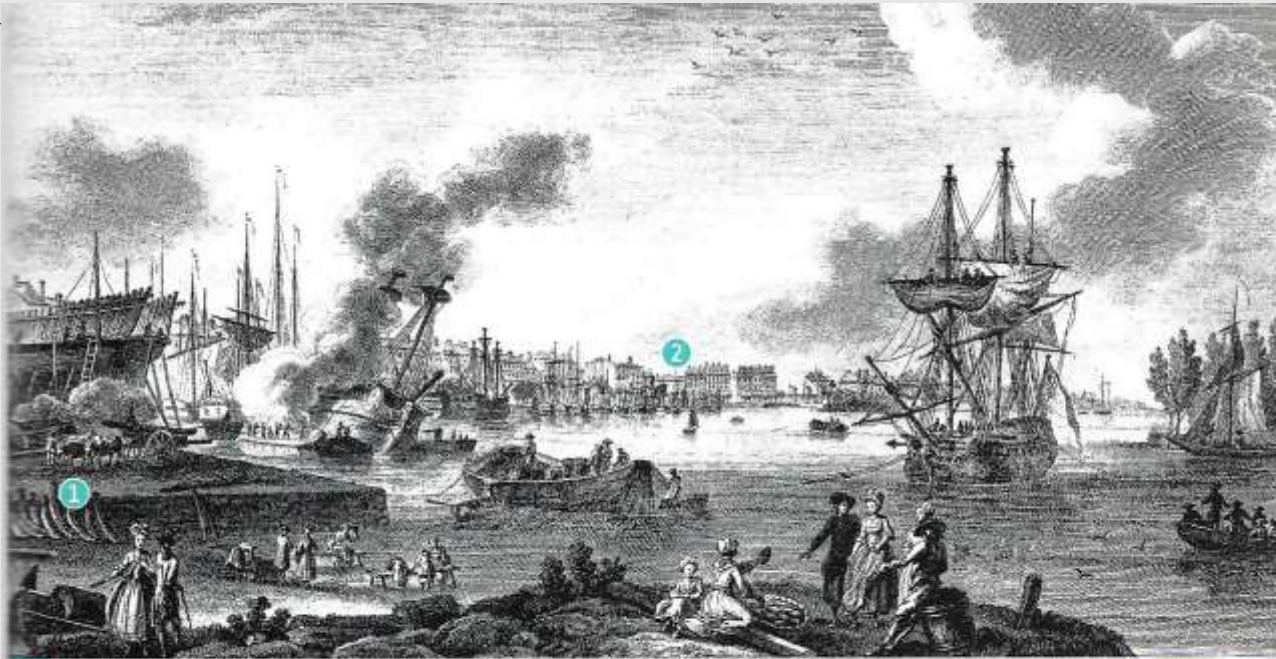
Les retours qui proviennent de la traite consistent en Noirs, en poudre d'or, en gomme, en ivoire, en cire et en vivres pour les navires qui fréquentent ces parages.

Le travail des Nègres¹ fournit à la France le sucre, le café, le cacao, l'indigo, le coton, le rocou² et autres denrées qui enrichissent continuellement le royaume, qui augmentent les revenus de l'État et l'aisance publique : il convient donc de protéger et d'encourager ce commerce par toutes sortes de moyens. »

Rapport de négociants de Nantes envoyé à M. de Sartine (ministre de la marine et des colonies), 5 novembre 1777.

¹ Terme utilisé au XVIII^e siècle pour les Noirs.

² L'indigo est une plante qui sert à teindre en bleu, le rocou en rouge.



4 Le port de Nantes vu du chantier naval de la Fosse (1776)
 (Estampe de Nicolas Ozanne (1728-1811), dessinateur de la marine chargé par Louis XVI de représenter les ports français.)
 1 Chantier de construction navale. 2 Immeubles du quai de la Fosse (alignés entre 1710 et 1724).

Vidéo
 Nantes, les traces
 de l'esclavage
natieer-clic.fr/19h0

- Quelles sont les traces de ce commerce à Nantes aujourd'hui ?



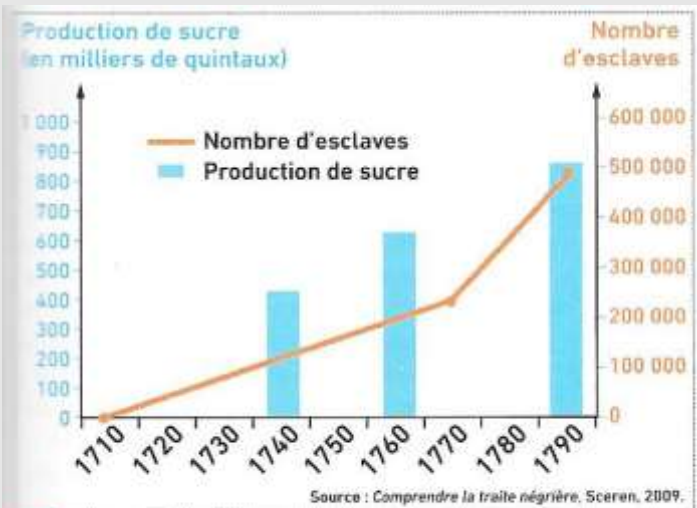
Mascaron (ou masque) visible sur une façade de l'allée Brancas à Nantes



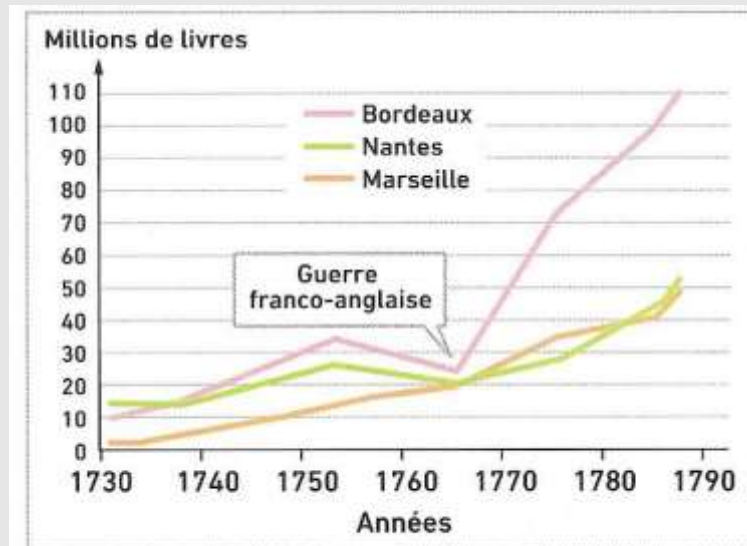
2 Un hôtel particulier de négociants à Nantes
 Situé au bord de la Loire quai de la Fosse, cet hôtel particulier a été construit en 1756 par les armateurs négriers Durbé et Collin. C'est un bâtiment de style néoclassique.
 1 Au rez-de-chaussée, se trouvent les entrepôts et les bureaux du négociant. 2 Au-dessus, l'appartement privé du négociant.
 3 Les chambres mansardées pour les domestiques.

◦ Comment la ville de Nantes gère-t-elle la mémoire de son implication dans la traite des Noirs ?

◦ **Doc. 5 et 6 p. 261** : comment évoluent l'économie de plantation et le commerce colonial des grands ports français au XVIIIe s. ?



5 Production de sucre et esclaves à Saint-Domingue



6 Commerce colonial des grands ports français

Conclusion :

- Le commerce colonial permet la prospérité des ports atlantiques (Bordeaux, Nantes) ou méditerranéens (Marseille, Toulon).
- La haute bourgeoisie s'enrichit énormément. Elle achète terres et offices dans l'espoir d'intégrer la noblesse. Tandis que ses ambitions sociales augmentent, elle s'éloigne de la petite et moyenne bourgeoisie (commerçants, médecins, avocats...) qui vit de son travail.
- Le fossé est encore plus grand avec les populations les plus pauvres. De ces inégalités naissent des tensions...

2) L'apparition de fortes crispations sociales

a) Le maintien de l'influence de la noblesse d'épée et de robe

1 La noblesse, diversité et privilèges	
Diversité de la noblesse	Privilèges de la noblesse
<ul style="list-style-type: none">• La haute noblesse d'épée<ul style="list-style-type: none">– Titres de noblesse anciens et élevés– Propriétaire de vastes seigneuries– Reçue à Versailles• La petite noblesse d'épée<ul style="list-style-type: none">– Titres de noblesse anciens– Propriétaire de petites seigneuries• La noblesse de robe<ul style="list-style-type: none">– Personne ou descendant de personne ayant acquis un office anoblissant– Occupe les fonctions d'État dans la justice et les finances	<ul style="list-style-type: none">• Privilèges honorifiques : port de l'épée, armoiries• Tribunaux spéciaux : bailli au civil, parlement au criminel• Fonctions réservées dans l'État : grades d'officiers dans l'armée, Parlement, intendants (à la fin XVIII^e siècle)• Fonctions réservées dans l'Église : évêques, abbés et abbeses• Exemption presque totale d'impôts directs : taille, capitation

1 La noblesse, diversité et privilèges

Diversité de la noblesse	Privilèges de la noblesse
<ul style="list-style-type: none">• La haute noblesse d'épée<ul style="list-style-type: none">– Titres de noblesse anciens et élevés– Propriétaire de vastes seigneuries– Reçue à Versailles• La petite noblesse d'épée<ul style="list-style-type: none">– Titres de noblesse anciens– Propriétaire de petites seigneuries• La noblesse de robe<ul style="list-style-type: none">– Personne ou descendant de personne ayant acquis un office anoblissant– Occupe les fonctions d'État dans la justice et les finances	<ul style="list-style-type: none">• Privilèges honorifiques : port de l'épée, armoiries• Tribunaux spéciaux : bailli au civil, parlement au criminel• Fonctions réservées dans l'État : grades d'officiers dans l'armée, Parlement, intendants (à la fin XVIII^e siècle)• Fonctions réservées dans l'Église : évêques, abbés et abbesses• Exemption presque totale d'impôts directs : taille, capitation

5 Le comte d'Argenson¹, protecteur de Voltaire

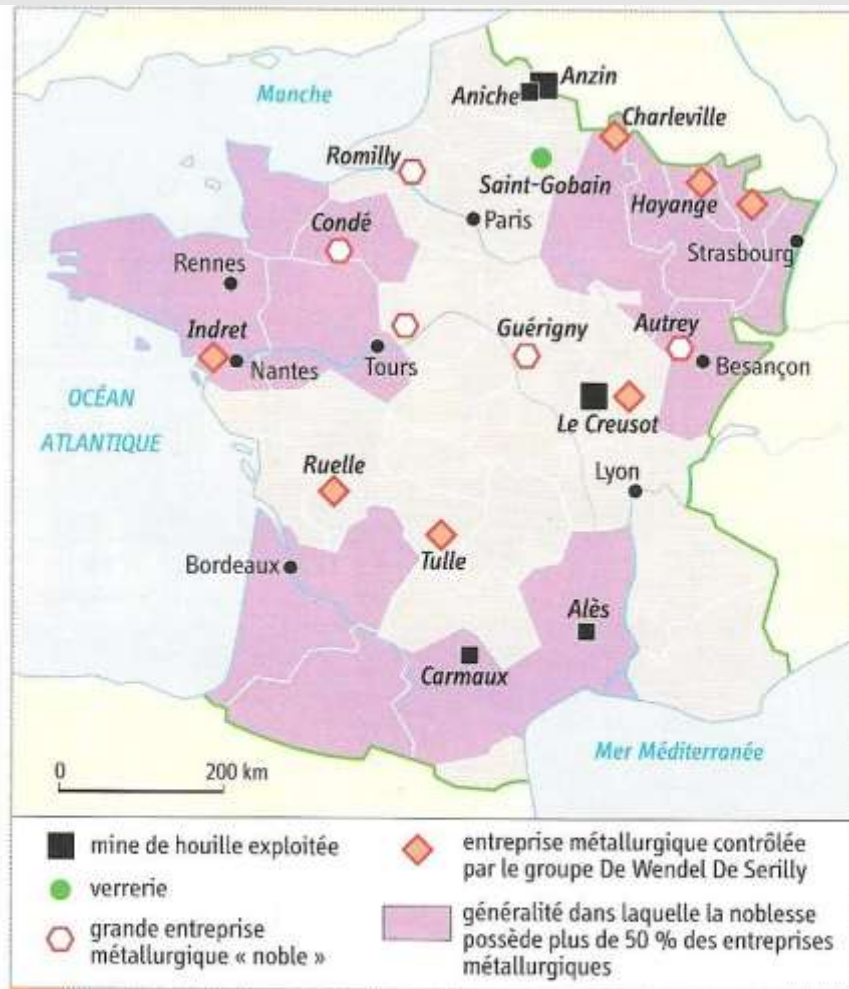
En disgrâce, Voltaire quitte le roi de Prusse en 1753, mais Louis XV lui interdit son retour à Paris et il reste bloqué à Colmar.

À Colmar, 20 février 1754

« [...] Je vous supplie de croire que je suis obligé de voyager. [...] Le roi a dit à madame de Pompadour² qu'il ne voulait pas que j'allasse à Paris. Je pense comme sa Majesté : je ne veux point aller à Paris, et je suis persuadé qu'il trouvera bon que je me promène au loin. Je remets le tout à votre bonté et à votre prudence. Si vous jugez à propos, Monseigneur, d'en dire un mot au roi, et de lui en parler comme d'une chose simple, qui n'exige pas de permission, je vous en aurai obligation de la vie. [...] En un mot, je vous supplie de sonder l'indulgence du roi. [...] Daignez me faire savoir si je puis voyager.

Voltaire, Extraits de *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, Paris, 1858.

¹ Le comte d'Argenson est secrétaire d'État de la guerre depuis 1743 et réside à Versailles auprès du Roi. ² Sa favorite.



2 La noblesse et l'industrie au XVIII^e siècle

Les nobles ne doivent pas travailler dans l'industrie sous peine de déroger (perdre leur noblesse) sauf en possédant et dirigeant des entreprises métallurgiques et de verrerie (liées au feu).

La noblesse ne peut travailler de ses mains sous peine de perdre son titre de noblesse → travail jugé déshonorant et dégradant.

Ses revenus ne peuvent venir que des terres dont les nobles disposent, de leurs droits seigneuriaux et des pensions données par le roi pour leurs services

La métallurgie et la verrerie en tant que liées au feu et considérées comme un prolongement des choses produites de la terre (sable, charbon) sont des activités acceptables.

La haute noblesse possède des mines et plus de la moitié des entreprises de métallurgies dans certaines régions (Bretagne, Nord-Est, Sud-Ouest)

3 Remontrance¹ du Parlement de Paris

Dans cette remontrance, le Parlement de Paris – dont les membres appartiennent à la noblesse de robe – s’oppose à la transformation de la corvée royale (pour les routes) en impôt.

« La monarchie française, par sa constitution, est composée de plusieurs états distincts et séparés². Cette distinction de conditions et de personnes tient à l’origine de la nation [...]. Si l’état des personnes n’était pas distingué, il n’y aurait que désordre, confusion [...]. Nous ne pouvons pas vivre en égalité de conditions ; il faut par nécessité que les uns commandent et que les autres obéissent [...]. En affranchissant des corvées la dernière classe des citoyens qui y avait été jusqu’ici sujette, l’édit rejette cette charge sur les deux ordres de l’État qui n’en ont jamais été tenus. Il n’est plus de différence entre tous vos sujets ; le noble, l’ecclésiastique deviennent [...] tous contribuables à l’impôt qui doit remplacer la corvée. Ce n’est point ici, comme on a essayé de vous le persuader, Sire, un combat des riches contre les pauvres. C’est une question d’État et une des plus importantes, puisqu’il s’agit de savoir si vos sujets peuvent et doivent être confondus. »

Parlement de Paris, 12 mars 1776.

1. Discours par lequel le Parlement présentait au roi les inconvénients d’une loi ou projet de loi.

2. Les trois ordres de la société : clergé, noblesse, tiers état.

Les membres du Parlement de Paris appartiennent à la grande noblesse de robe.

Il s’oppose aux réformes du ministre Turgot qui souhaite supprimer les corvées et mettre en place un impôt auquel tous les sujets seraient assujettis, même les nobles.

Il y voit une remise en question de toute la société d’ordre, et donc de la monarchie et une remise en cause injuste des privilèges car la noblesse et le clergé ont toujours été exempts d’impôts.

- La noblesse donne droit à un certain nombre de privilèges tant honorifiques (port de l'épée, armoiries, bancs réservés à l'église...), judiciaire (tribunaux spéciaux, peines adaptées...), sociaux (accès à certaines fonctions) que fiscaux (exempts des impôts directs).
- Ces privilèges se justifiaient par le service militaire de la noblesse qui devait défendre le royaume. Mais la professionnalisation de l'armée qui mobilise désormais plusieurs centaines de milliers de soldats, marginalise la contribution de la noblesse et rend injustifiables les privilèges d'une noblesse qui ne représente que 2 % de la population du royaume. Alors que la petite noblesse s'appauvrit et se crispe sur ses privilèges, la bourgeoisie s'enrichit grâce au commerce et à la finance. Seule la haute noblesse tire son épingle du jeu grâce à ses vastes domaines, aux faveurs royales et aux activités nouvelles qui lui sont permises (métallurgie, sidérurgie, verrerie).
- Très influente, la haute noblesse d'épée et de robe se ferment sur elles-mêmes et bloquent les tentatives de réformes du royaume lancées par le ministre Turgot en 1776. Celui-ci désire mettre fin aux privilèges et supprimer les corvées afin d'établir un impôt auquel tout le monde serait soumis. Si la résistance du Parlement empêche la réforme, elle ne peut étouffer les voix de plus en plus nombreuses qui s'élèvent pour réclamer davantage de mobilités sociales, plus de justice et d'égalité.
- Exclue des postes clés dans l'armée, l'administration et l'Église, la bourgeoisie aspire à un plus grand rôle social auquel sa richesse et ses compétences devraient lui donner droit.

6 La bourgeoisie et la noblesse

« Les bourgeois avaient reçu en général une éducation qui leur devenait plus nécessaire qu'aux gentilshommes dont les uns, par leur naissance et leur richesse obtenaient les premières places de l'État sans mérite et sans talents, tandis que les autres étaient destinés à languir dans les emplois subalternes de l'armée. Ainsi, à Paris et dans les grandes villes, la bourgeoisie était supérieure en richesses, en talents et en mérite personnel. Elle avait dans les villes de province la même supériorité sur la noblesse des campagnes. Elle sentait cette supériorité. Cependant, elle était partout humiliée. Elle se voyait exclue, par les règlements militaires des emplois dans l'armée ; elle l'était en quelque manière du haut clergé, par le choix des évêques parmi la haute noblesse [...]. La haute magistrature la rejetait également, et la plupart des cours souveraines n'admettaient que des nobles dans leur compagnie¹. Même pour être reçu maître des requêtes², on exigeait dans les derniers temps des preuves de noblesse. »

Marquis de Bouillé (1739-1800), *Mémoires*, 1798.

1. Parlement, Grand Conseil du roi, Chambre des comptes se ferment à la bourgeoisie à la fin du XVIII^e siècle. **2.** Collaborateurs du chancelier.

b) Le maintien de fortes inégalités : les pauvres à Paris

- Lis les documents 1 à 7 et classe les informations relevées dans le tableau suivant :

Les pauvres de Paris : une vie difficile		
Quelles sont les populations pauvres de Paris ? Où ?	De quoi vivent les pauvres parisiens ?	Quelles difficultés rencontrent-ils ?



2 Une famille dirigée vers Bicêtre

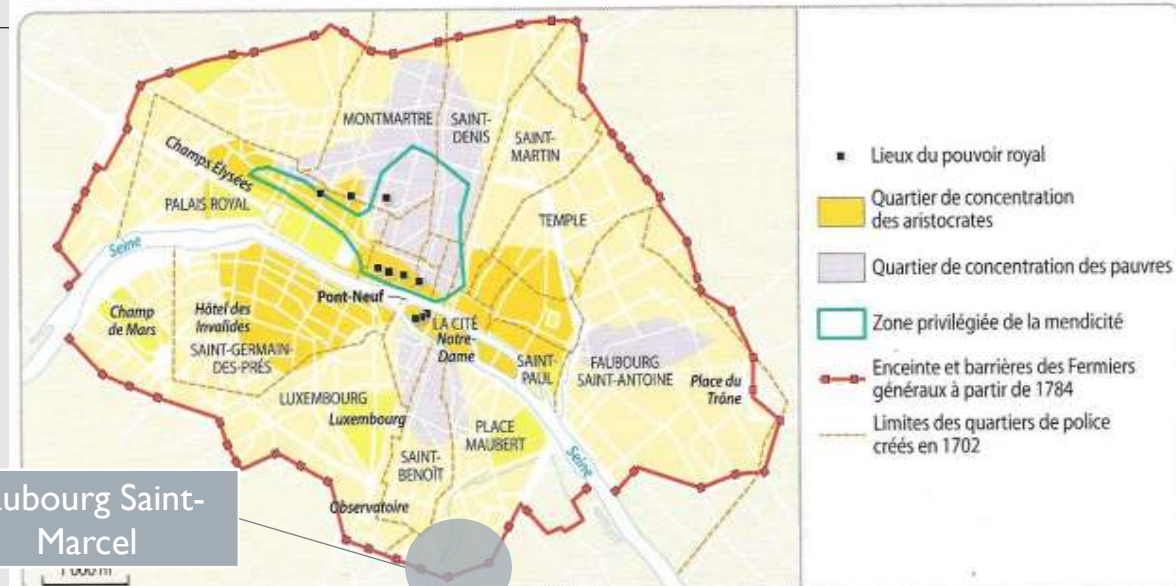
(Gravure, Recueil des plus illustres proverbes, Jacques Lagniet, 1663, BNF)

Bicêtre fait partie de l'hôpital général et est affecté à l'enfermement des mendiants, vagabonds et « indésirables » (mutilés, fous, petits délinquants...)

3 La conduite des prostituées à la Salpêtrière

(Tableau d'Étienne Jaurat, 1757, Musée Carnavalet.)

À partir de la fin du XVII^e siècle, de nombreuses prostituées parisiennes sont enfermées à la Salpêtrière où on les oblige à prier et travailler. D'autres sont envoyées dans les colonies d'Amérique du Nord. Leur nombre malgré tout ne cesse de croître au XVIII^e siècle.



Faubourg Saint-Marcel

Quelles sont les populations pauvres de Paris ? Où ?

Doc. 2

Doc. 3

Doc. 4

Où ?



2 Une famille dirigée vers Bicêtre

(Gravure, Recueil des plus illustres proverbes, Jacques Lagniet, 1663, BNF)

Bicêtre fait partie de l'hôpital général et est affecté à l'enfermement des mendiants, vagabonds et « indésirables » (mutilés, fous, petits délinquants...)

3 La conduite des prostituées à la Salpêtrière

(Tableau d'Étienne Jaurat, 1757, Musée Carnavalet.)

À partir de la fin du XVII^e siècle, de nombreuses prostituées parisiennes sont enfermées à la Salpêtrière où on les oblige à prier et travailler. D'autres sont envoyées dans les colonies d'Amérique du Nord. Leur nombre malgré tout ne cesse de croître au XVIII^e siècle.



5 Un marché parisien (quai des Grands-Augustins)

(Peinture du XVII^e siècle, Musée Carnavalet.)

Les riches et le petit peuple se côtoient dans les rues et sur les marchés. Ils vivent souvent dans les mêmes quartiers.

De quoi vivent les pauvres parisiens ?

Doc. 2

Doc. 3

Doc. 4

Doc. 5

Doc. 5

4 Les petits métiers de Paris

« Le titre de Savoyard est devenu dans Paris un nom que l'on donne à des enfants et jeunes gens que la misère arrache de leur patrie pour venir dans cette grande ville chercher à vivre ; ils y sont répandus dans les différents quartiers et dans les différentes rues où ils rendent au citoyen des services journaliers [...]. Les Savoyards proprement dits, c'est-à-dire ceux qui sont réellement originaires de Savoie, sont décrotteurs¹, frotteurs², scieurs de bois, ramoneurs de cheminée, commissionnaires, etc [...].

Les Auvergnats sont presque tous porteurs d'eau. Plusieurs ont des charrettes pour les quartiers éloignés et quelques-uns pour les eaux de rivière destinées aux bains que l'on veut prendre chez soi. Les Limousins sont maçons. Les Lyonnais sont ordinairement crocheteurs³ et porteurs de chaises. Les Normands, tailleurs de pierre, paveurs et marchands de fil. »

Jèze, État ou tableau de la ville de Paris, 1761.

¹ Nettoient et cirent les chaussures.

² Frottent les planchers.

³ Portent des fardeaux à l'aide d'un crochet.

1 Le grand renfermement

« Ulcère large, profond qu'on ne saurait envisager qu'en détournant les regards jusqu'à l'air du lieu que l'on sent à quatre cents toises, tout vous dit que vous approchez d'un lieu de force, d'un asile de misère, de dégradation, d'infortune.

Bicêtre sert de retraite à ceux que la fortune et l'imprévoyance ont trompés et qui étaient forcés d'aller mendier le soutien de leur dure et pénible existence. C'est aussi une maison de force ou plutôt de tourments, où l'on entasse ceux qui ont troublé la société [...].

Ce nom de Bicêtre est un mot que personne ne peut prononcer sans je ne sais quel sentiment de répugnance, d'horreur et de mépris. »

Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 1782-1788.



3 La conduite des prostituées à la Salpêtrière

(Tableau d'Étienne Jaurat, 1757, Musée Carnavalet.)

À partir de la fin du XVIII^e siècle, de nombreuses prostituées parisiennes sont enfermées à la Salpêtrière où on les oblige à prier et travailler. D'autres sont envoyées dans les colonies d'Amérique du Nord. Leur nombre malgré tout ne cesse de croître au XVIII^e siècle.



2 Une famille dirigée vers Bicêtre

(Gravure, *Recueil des plus illustres proverbes*, Jacques Lagniet, 1663, BNF.)

Bicêtre fait partie de l'hôpital général et est affecté à l'enfermement des mendiants, vagabonds et « indésirables » (mutilés, fous, petits délinquants...)

7 Une crise de subsistance à Paris

Un curé de Paris s'alarme de la situation à Paris en janvier 1789.

« Les marchands de drap ont beaucoup moins vendu et le nombre de tailleurs sans ouvrage est prodigieux [...].

Il résultera de ce froid, et du prix trop considérable du pain, une misère qui persévéra. Elle se portera sur les loyers qu'on n'aura pas payés, sur les mois de nourrices qu'on n'aura pas acquittés, sur les dettes qu'on n'aura pas satisfaites, sur les dettes contractées avec les épiciers, fruitiers, boulangers, cordonniers et autres ouvriers de première nécessité, sur les effets qu'on aura engagés au Mont-De-Piété¹ [...]. Il résultera encore de cette calamité une multitude de maladies qui, outre la douleur qui les accompagne, prolongeront pour beaucoup d'individus les manques à gagner, multiplieront leurs dépenses, écraseront les hôpitaux. »

Mémoire sur les calamités de l'hiver 1788-1789, lu dans une assemblée tenue à l'Hôtel de ville de Paris, 9 janvier 1789 par Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arts.

Quelles difficultés rencontrent-ils ?

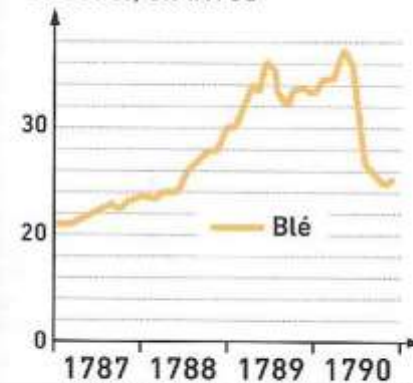
Doc. 1 et 2

Doc. 3

Doc. 6 et 7

Doc. 7

Le setier, en livres



6 La hausse du prix du blé à Paris

Les pauvres

- À l'image de Paris, les villes présentent de fortes inégalités de richesses. Les pauvres vivent difficilement et sont à la merci des mauvaises récoltes.
- Les révoltes urbaines sont ainsi généralement provoquées par la hausse des prix de la nourriture, notamment du pain qui constitue la base de l'alimentation du peuple, comme dans le Nord de la France en 1775.
- Parfois, les causes sont fiscales comme lors de la révolte des Bonnets rouges (Rennes, Nantes en 1675) ou des salaires trop bas (révolte des deux sous à Lyon, 1786).

Conclusion :

- La société d'ordre de l'Ancien Régime est donc marquée par de fortes tensions et crispations sociales au XVIIIe s.
- Les mécontentements se retrouvent aussi bien au sein de la petite noblesse pauvre que de la haute noblesse de robe ou d'épée soucieuse de préserver ses privilèges. La bourgeoisie, quant à elle, se sent humiliée et privée de l'ascension sociale à laquelle elle aspire grâce à sa richesse et à ses mérites. Enfin, la famine et les épidémies, même si elles deviennent plus rares au XVIIIe siècle, continuent de marquer régulièrement la vie des plus pauvres aussi bien en ville qu'à la campagne.
- Face à ces tensions, la royauté se montre incapable à se réformer et à satisfaire les nouvelles revendications, paralysée par les poids des traditions et la mauvaise volonté des privilégiés.
- En s'attaquant aux privilèges qui sont les piliers de la société d'ordre sur laquelle la monarchie elle-même s'est bâtie, la royauté risque de s'affaiblir elle-même et d'ouvrir la porte à des revendications encore plus révolutionnaires...